



DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2018**



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE



SOMMAIRE

I AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

A/ Des capacités de planification et de mise en réseau

B/ Accompagner l'éclosion de l'économie circulaire et collaborative

C/ Améliorer les mobilités

II DES MÉTHODES POUR MIEUX PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

A/ Des services publics plus propres et performants

B/ Comment faire baisser la consommation énergétique

C/ Mieux nous protéger face aux aléas et nuisances

D/ Des services internes éco-responsables

III DES LEVIERS POUR AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE

A/ Opérations programmées d'amélioration de l'habitat : un effort maintenu

B/ Maîtrise de l'énergie : une aide au quotidien

C/ Habiter Mieux : un dispositif contre la précarité énergétique

D/ Insertion : des clauses dans les marchés publics communautaires

IV ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

A/ La Petite Arche à Achères, un quartier d'un nouveau genre

B/ Éducation à l'environnement



ÉDITORIAL



COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

*Née le 1^{er} janvier 2016,
Grand Paris Seine & Oise est la
plus grande communauté urbaine
de France. Forte de 73 communes,
elle s'étend de part et d'autre de la
Seine dans un cadre à la fois rural
et urbain.*

Pour le **développement** bien sûr, mais dans **l'équilibre** !

En sa troisième année d'existence, notre communauté urbaine est désormais clairement engagée en faveur d'un développement durable qui irrigue, progressivement mais résolument, l'ensemble de ses politiques publiques.

La mise en œuvre effective de la transition écologique et une meilleure utilisation de nos ressources deviennent pour nous, élus communautaires et municipaux, des préoccupations constantes, tant nous percevons qu'elles sont partagées par nos concitoyens, notamment les plus jeunes qui sont l'avenir du territoire et vers lesquels nous sommes obligés.

Cette démarche que nous voulons plus vertueuse, nous cherchons à l'appliquer aussi bien dans l'exécution au quotidien des services à nos habitants que dans la planification à moyen et long terme des projets que nous menons à l'échelle du territoire.

C'est bien la force de notre intercommunalité de disposer des moyens et expertises pour se projeter vers l'avant et donc de pouvoir mieux intégrer le futur dans ses plans d'action.

Plus que jamais, nous nous efforçons de trouver cet équilibre difficile entre le développement économique, indispensable car porteur de richesses qui nous font défaut et le maintien de notre qualité de vie, un atout pour notre territoire où il fait bon vivre, habiter et travailler.

Un des moteurs de cette dynamique de développement maîtrisé et respectueux de notre environnement est bien évidemment une concertation que nous voulons la plus large possible car il s'agit bien de l'affaire de tous.

Améliorer le vivre ensemble et favoriser les solidarités sur le territoire si spécifique de GPS&O sont également pour nous des objectifs permanents de même que permettre à tous, notamment les jeunes générations, de mieux connaître et ainsi mieux respecter nature et environnement, tellement présents autour de nous !

Telles sont les grandes lignes développées dans ce rapport qui rend compte de nos réflexions et actions pour un développement que nous souhaitons le plus équilibré possible de notre territoire encore en devenir. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Philippe TAUTOU

Président de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

I AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

A/ DES CAPACITÉS DE PLANIFICATION ET DE MISE EN RÉSEAU

Tout en effectuant ses missions du quotidien afin de répondre au mieux aux besoins de ses habitants, la communauté urbaine se donne les moyens de mener une réflexion à l'échelle du territoire. L'objectif ? Évaluer et anticiper les besoins de demain.

Cette démarche se traduit par l'élaboration de plans et de documents cadres s'appuyant sur une concertation avec les élus mais également avec les partenaires institutionnels et les habitants. Elle permet à GPS&O d'avoir une maîtrise et des perspectives cohérentes de développement et une vision partagée pour les années à venir.

LE PLUI, UN PROJET COLLECTIF POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

Comment dessiner le territoire de demain ?

Le Pan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de GPS&O est le plus ambitieux d'Île-de-France ! Il vise à faire émerger une vision d'ensemble et partagée du territoire, à façonner de manière cohérente et durable un bassin de vie et d'activités en phase avec les attentes de ceux qui y vivent, y travaillent et y circulent. Il s'inscrit dans une démarche respectueuse des spécificités locales ainsi que des équilibres entre le développement économique et la préservation des espaces naturels et de la biodiversité.

Une volonté constante de respecter les équilibres

Initié en 2016, le PLUi doit être approuvé en fin d'année 2019. En 2018, son élaboration a été marquée par un important travail de fond mené par la communauté urbaine en liaison étroite avec les communes. Il a permis de délimiter avec précision les différentes zones en fonction de leur usage. Cette réflexion commune a aussi pour but de donner une cohérence d'ensemble au territoire en trouvant le délicat équilibre entre zones résidentielles et zones d'activités, centres-villes et périphéries, territoires urbanisés et espaces naturels et agricoles.

UN PLUI ADAPTÉ AUX EXIGENCES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère : préconisations « énergie » dans le règlement, intégration d'Éole et mixité fonctionnelle autour des pôles gares...
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources : intégration d'une Orientation



d'aménagement et de programmation OAP* « trame verte et bleue et paysages », préservation de la vocation agricole du territoire...

- Permettre l'épanouissement de tous : valorisation de la Seine sur les plans paysagers, touristiques et de loisirs, préservation des centres-villes...
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations : équilibre entre les espaces urbanisés (vallée de Seine) et sites naturels et agricoles (plateaux et coteaux), mise en place de concertations (réunions publiques, ateliers citoyens...)
- Favoriser des modes de production et de consommation responsables : intégration d'une OAP « commerce et artisanat » pour un développement de l'offre commerciale responsable et équilibrée, maintien de l'activité agricole en limitant les zones d'extension urbaine...

* Une OAP exprime de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement.



- Environ **150 000** logements
- **2 300** constructions chaque année depuis 2008
 - **1 100** logements à bâtir par an pour maintenir le niveau actuel de population



LES CHIFFRES-CLÉS

Concernant 73 communes et 408 000 habitants, le PLUi de GPS&O est le plus important d'Île-de-France. Le territoire c'est :

36%

d'espaces agricoles
soit 18 000 ha

20%

de zones
urbanisées soit
10 000 ha

**1,5
MILLIONS**

de déplacements dont les
3/4 à l'intérieur du
territoire et 1/3 à pied

110

lignes de bus

65,5 HA

d'espaces naturels, agricoles
et forestiers (hors carrières)
consommés en moyenne par
an pour la construction entre
2003 et 2012

**239
KM**

d'aménagements
cyclables

90 KM

De berges de Seine
et 200 km pour ses
affluents

130 000

emplois dont 50%
concentrés dans les
secteurs urbanisés

LE BILAN DU DIAGNOSTIC DE GPS&O

1 600 kteqCO₂

de gaz à effets de serre émis par an
(4 kteqCO₂ par habitant par an)

9,4%

des émissions régionales de dioxyde
de soufre (SO₂)

5,6%

des émissions régionales et 33,6% des émissions
départementales d'oxyde d'azote (Nox)

5,4%

des émissions régionales et 31% des émissions
départementales de particules fines (PM10)

9 700 GWh

d'énergie consommée en 2012

910 M€

de facture énergétique du territoire
(elle pourrait doubler en 2050)

200 GWh/an

la production d'énergies renouvelables
sur la communauté

2 270 GWh/an

le potentiel du gisement en énergies renouvelables

400 GWh

soit 100 éoliennes

531 GWh

soit 730 ha de panneaux (sol et/ou toiture)

243,6 GWh

soit 7,28% des consommations de gaz actuelles

60%

du carbone piégé sur le territoire est
stocké dans les sols

LES AUTRES ENGAGEMENTS

Plan Climat Air Energie Territorial, un engagement pour la protection de l'environnement

Quelle est la stratégie pour lutter contre le réchauffement climatique ou les pollutions ?

Lancée en avril 2016, l'élaboration du PCAET est la principale réponse. Ce plan a fait l'objet d'un diagnostic réalisé en 2016 et 2017 (lire les grandes lignes du bilan ci-contre). Il doit maintenant déboucher sur des actions pratiques. Ces mesures sont élaborées en lien avec Cit'ergie, un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités mettant en œuvre une politique climat-air-énergie ambitieuse et associant des acteurs du territoire. Le plan climat permettra de se conformer aux obligations réglementaires en agissant contre le changement climatique et en faveur de la qualité de l'air ainsi que des économies d'énergie. Il doit être adopté en décembre 2019.

Quelles perspectives ?

- Mobiliser les parties prenantes pour l'élaboration de la stratégie air, climat et énergie du territoire et sa déclinaison opérationnelle, en cohérence avec le projet de territoire
- Favoriser la production d'énergies locales durables
- Adopter le projet de plan climat au plus tard fin 2019



LE PLHI, UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS LES LOGEMENTS

La rénovation urbaine entretient un lien étroit avec le développement durable par le biais notamment d'améliorations thermiques et qualitatives. Le PLHi a principalement vocation à promouvoir un habitat responsable mais aussi la mixité sociale et générationnelle, à renforcer l'offre de logements adaptés à des publics spécifiques (personnes âgées ou handicapées, jeunes travailleurs ou étudiants) et à faciliter l'accès à la propriété.

3 grandes priorités se dégagent :

- Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments
- Développer le chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération avec pour objectif une augmentation de 40%
- Réduire de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier et limiter fortement des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote)



LA CHARTE DE QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS, UN CADRE POUR LES URBANISTES ET PAYSAGISTES

Organiser la création d'espaces publics mieux adaptés, valoriser le patrimoine ainsi que le grand paysage et accentuer le vivre ensemble, c'est l'objectif de la charte de qualité des espaces publics qui va être appliquée sur le territoire communautaire. Pour définir ces principes d'une conception durable et raisonnée, la communauté urbaine a mené un long travail de concertation en 2017 et en 2018 associant une quarantaine d'élus, d'experts et d'agents communautaires.

Un guide souple et adapté au territoire

Simple d'utilisation, opérationnelle, évolutive et respectueuse de l'identité de GPS&O, cette charte s'articule ainsi autour de 12 grands principes et 40 mesures accompagnés d'outils. Elle s'enrichira en permanence des retours d'expériences, des innovations, des évolutions de nos pratiques... Dès 2019, ces principes serviront de référentiels et guideront les services, les aménageurs et tous les intervenants sur l'espace public dans des opérations de création ou de restructuration.

LA CHARTE AGRICOLE ET FORESTIÈRE, UNE STRATÉGIE PARTAGÉE AVEC LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Ce document vise à mobiliser les acteurs autour des enjeux suivants :

- Pérenniser les espaces agricoles et forestiers dans le cadre du PLUi et des projets d'aménagement
- Développer une activité agricole et forestière innovante en lien avec le territoire
- Valoriser le patrimoine agricole et forestier comme un



atout pour le territoire, améliorer la cohabitation entre monde urbain et rural grâce à la sensibilisation et à l'organisation d'événements

- Préserver la biodiversité et la qualité de l'eau

Au préalable, un diagnostic agricole et forestier a été réalisé en 2017/2018. Il a permis d'une part d'alimenter les travaux d'élaboration du PLUi et d'autre part, d'apporter une connaissance aussi exhaustive et factuelle que possible sur les questions agricoles et sylvicoles.

Il a ainsi permis de faire ressortir les principaux enjeux et d'orienter un programme d'actions articulé autour de 5 axes :

- L'innovation, la transformation et les débouchés des productions agricoles locales
- L'exploitation des forêts
- La fonctionnalité des secteurs agricoles et forestiers
- La préservation du patrimoine foncier agricole et forestier
- La communication, l'information et la sensibilisation

La charte agricole et forestière sera mise en œuvre dans le courant de l'année 2019 dans le cadre d'une démarche partenariale et concertée.



Les 2/3 du territoire de GPS&O, qui s'étend sur 500 km², sont composés d'espaces naturels et agricoles



UN PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT À L'ÉTUDE

Comment limiter les nuisances sonores ?

C'est ce que prévoit la carte de bruit et le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) que doit établir GPS&O, comme le prévoit le Code de l'Environnement. Le PPBE cible spécifiquement les nuisances issues des infrastructures routières communautaires. Il devra également définir et optimiser sur un plan technique, stratégique et économique les actions à engager afin d'améliorer les situations de dépassement des niveaux sonores réglementaires, préserver la qualité des « zones de calme » existantes et prévenir toutes évolutions prévisibles du bruit dans l'environnement, à l'échelle du territoire communautaire.

Ce plan doit être établi à partir d'une carte stratégique du bruit (CSB) qui est l'outil de diagnostic et d'analyse de la situation sonore du territoire. GPS&O a donc adhéré à l'association Bruitparif qui fournit gratuitement une carte stratégique du bruit territorialisée. Cette étape est un préalable indispensable à l'élaboration du PPBE prévue en 2020.

Le BIODIF pour reconquérir la biodiversité

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages renforce fortement le cadre légal en matière de compensation écologique. Elle implique :

- Un objectif d'absence de perte nette, voire de gain, de biodiversité avec une obligation de résultats
- Une obligation de gestion écologique pendant 30 ans

Le Département des Yvelines a créé, en 2016, un opérateur dédié à l'aménagement de sites naturels de compensation sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public : le BIODIF. Il est compétent sur les compensations dues par un porteur de projet public ou privé dans le cadre d'une procédure d'étude d'impact, dérogation à la destruction d'espèces protégées, loi sur l'eau, autorisation de défrichement, Natura 2000 ou encore compensation d'emprises en forêts domaniales. La communauté urbaine y adhère depuis 2017.

B/ ACCOMPAGNER L'ÉCLOSION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET COLLABORATIVE

L'économie circulaire permet de produire des biens et des services grâce à une meilleure utilisation et réutilisation des matières et énergies. Elle a vocation à développer la compétitivité des entreprises dans un contexte de raréfaction croissante des ressources, de volatilité du prix des matières premières et de préoccupations environnementales qui s'amplifient chez les usagers et les consommateurs.

La communauté urbaine s'inscrit résolument dans l'initiative portée par la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Île-de-France, visant à faire de l'économie circulaire et collaborative (ECC) un levier de développement économique pour le territoire.

Dans ce cadre, elle suit un programme de 4 actions majeures sur 3 ans :

- 2017 : identifier et cartographier les flux des PME pour optimiser leur utilisation
- 2018 : accompagner les PME au concept d'économie circulaire (petit-déjeuner d'information le 24 mai aux Mureaux, Visite du site Azalys à Carrières-sous-Poissy le 14 juin...)
- 2018 : mettre en œuvre les projets d'ECC des PME sur une zone d'activité du territoire
- 2019 : disséminer les bonnes pratiques sur le territoire auprès des PME

En complément, plusieurs acteurs sont impliqués dans cette thématique aux côtés de GPS&O : Seinerly Lab, CCI 78, HaRoPa, Énergies Solidaires, des acteurs institutionnels et de nombreuses entreprises privées.

Déjà 39 entreprises impliquées

Sur la zone d'activité de Limay Porcheville, les équipes de GPS&O ont accompagné la mise en œuvre de projets d'économie circulaire de la CCIVY en partenariat avec le Club des entreprises de Limay-Porcheville, soit :

- Port de Limay : 11 entreprises
- Zone Industrielle Limay/Porcheville : 4 entreprises
- Zone des Hauts Reposoirs : 10 Entreprises
- Hors ZAC : 14 entreprises

Ces 39 entreprises sur un potentiel de 120 ont été rencontrées individuellement et leurs flux ont été cartographiés selon 5 facteurs de gains économiques : logistique & équipements, matières, Énergie-Eau, ressources humaines, services aux entreprises.

7 tonnes de déchets électriques et électroniques collectées

C'est l'une des plus importantes collectes inter-entreprises réalisées ! Le 13 décembre 2018, 21 entreprises de la zone d'activité de Limay/Porcheville ont participé à une opération commune visant à se débarrasser de leurs déchets électriques et électroniques.

COLLECTE INTER-ENTREPRISES

• **7 tonnes** de déchets ramassés

• **2 camions** mobilisés au lieu d'1 véhicule pour chacune des 21 entreprises, soit une économie pour les entreprises de plus 1 500 € HT et un bilan carbone largement moindre

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS : HALTE AU « TOUT VOITURE » !

Pour se conformer aux dispositions légales faisant obligation aux entreprises de plus de 100 salariés de mettre en place un Plan de déplacement inter-entreprises et à la loi sur la transition énergétique, GPS&O planche sur un programme de mobilité inter-entreprises. Il a pour objectif de faciliter le déplacement des employés et proposer des alternatives à la voiture individuelle. Plusieurs actions sont lancées :

- Lancement d'un groupe de travail associant les entreprises et la CCI
- Réalisation d'un diagnostic de déplacement collectif
- Conception et validation d'un plan d'actions commun
- Cadrage de la communication autour du covoiturage

Les entreprises concertées

Plusieurs entreprises du territoire ont pris part à cette réflexion : Sarpi, Veolia R&D, Alpa, Pilkington, Fpr, Seqens, KP1, Matpi, Nextpharma

C/ AMÉLIORER LA MOBILITÉ

Favoriser le développement économique, permettre l'épanouissement de chacun dans sa vie professionnelle et familiale ou ses loisirs, renforcer les solidarités et réduire les inégalités territoriales, tels sont les objectifs recherchés par la communauté urbaine dans sa stratégie des mobilités.

Préparer l'arrivée d'Éole, une priorité

Ce projet phare permettra le prolongement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie, via La Défense, en 2024. Sur le territoire de GPS&O, il prévoit la modernisation ou la création de 55 km de voie et la modernisation de 9 gares, démarche dans laquelle la communauté urbaine est pleinement engagée. Une équipe mixte GPS&O/Département assure la maîtrise d'ouvrage et le pilotage opérationnel du réaménagement des espaces publics autour des gares pour favoriser l'intermodalité et anticiper la croissance de la fréquentation.

Un développement plus responsable

Cette nouvelle ligne ferroviaire mieux cadencée, performante et fortement interconnectée garantira une mobilité s'inscrivant pleinement dans une logique de développement durable pour plusieurs raisons :

- L'offre ferroviaire améliorée incitera nombre de citoyens à privilégier le train pour leurs déplacements professionnels ou de loisirs et contribuera ainsi à la préservation de l'environnement.

LE PROLONGEMENT DU RER E EN 2024 C'EST :

3,7 Mds € investis

55 km

de prolongement entre Paris (Hausmann – Saint-Lazare) et Mantes-la-Jolie via La Défense

9 gares Éole

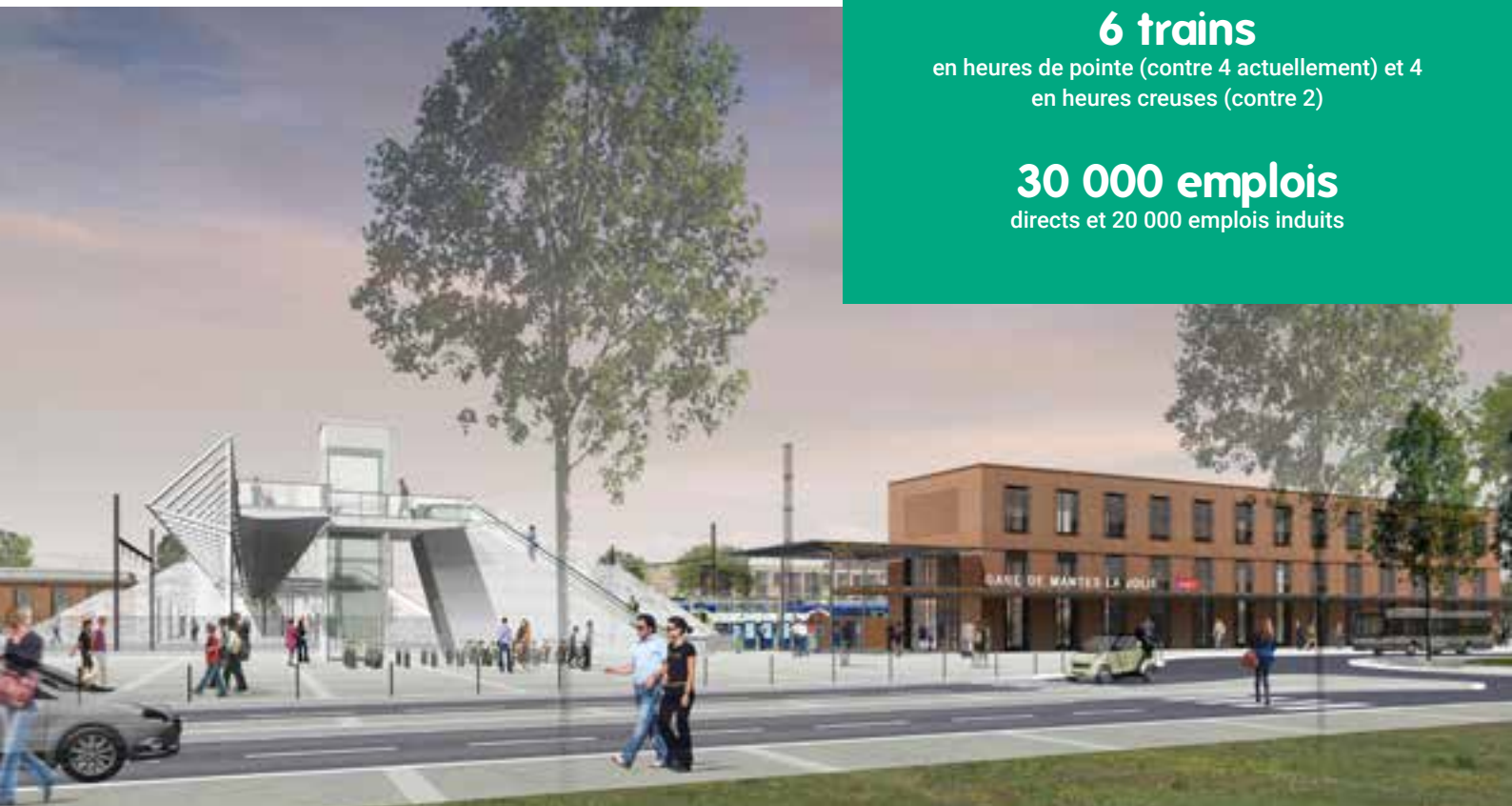
sur le territoire de GPS&O concernées par des projets de réaménagement

6 trains

en heures de pointe (contre 4 actuellement) et 4 en heures creuses (contre 2)

30 000 emplois

directs et 20 000 emplois induits





- Les gares mieux aménagées, aux modalités de rabattement améliorées, seront plus accessibles aux habitants, y compris ceux des communes plus éloignées. Cette réorganisation améliorera les solidarités territoriales.
- Un territoire mieux connecté favorisera l'implantation ou le développement d'entreprises et la création d'emplois, permettant à un plus grand nombre d'habitants de s'épanouir sur le territoire même.

PLAN VÉLO : GPS&O PASSE LA VITESSE SUPÉRIEURE

Moins utiliser son véhicule au profit du vélo pour se rendre à son travail comme ses loisirs, c'est l'objectif de la communauté urbaine. Avec tous les acteurs concernés, notamment la région Île-de-France, GPS&O a défini des mesures concrètes pour améliorer un réseau cyclable discontinu et insuffisamment dense. De plus, sur les 239 km d'aménagements, 154 km doivent être restaurés.

La communauté urbaine est également partie prenante du programme, la Seine à vélo, un projet de voie cyclable reliant Paris au Havre le long du fleuve. 66 km traversent le territoire de GPS&O dont 25 restent à aménager

- Piste cyclable à Aubergenville (RD113)
- Liaison cyclable à Brueil-en-Vexin sur la RD130
- Liaison cyclable à Montalet-le-Bois / Jambville (entre le village et le hameau de Damply)
- Voie verte à Tessancourt-sur-Aubette (rue du Château)

Dans un second temps, d'autres projets verront le jour :

- Aménagement cyclable à Conflans-Sainte-Honorine (promenade François Mitterrand)
- Piste cyclable à Flins-sur-Seine (RD14)

Des implantations pour le stationnement vélo sont également prévus aux abords d'équipements sportifs et culturels communautaires : stade nautique et patinoire à Mantes-la-Jolie, Graff Park à Mantes-la-Ville, théâtre de la Nacelle à Aubergenville, piscine de Bècheville aux Mureaux, Château Éphémère à Carrières-sous-Poissy.

Le service Véligo sera aussi déployé dans les gares d'Aubergenville, Achères Ville, Nézel/Aulnay...



Des aménagements d'ici 2020

Plusieurs itinéraires cyclables vont être créés :

- Piste cyclable à Rosny-sur-Seine (RD113)
- Voie verte à Rosny-sur-Seine (chemin de halage)
- Voie verte à Aubergenville / Flins-sur-Seine / Les Mureaux (chemin de halage)
- Zone 30 à Triel-sur-Seine (entre piste cyclable sur la RD190 et le pont de Triel)

Il s'agit d'un abri sécurisé pour vélos sous forme de consignes collectives, accessible aux possesseurs d'une carte Navigo.

Enfin, Île-de-France Mobilités lancera au printemps 2019 une offre de 10 000 Vélos à assistance électriques en location longue durée. La communauté urbaine aidera à la recherche de partenaires sur le territoire.

Un schéma directeur cyclable en gestation

GPS&O a lancé l'élaboration de son schéma directeur cyclable en 2017. Ce document stratégique cadre son action sur le long terme dans 4 grands domaines :

- Le stationnement vélo
- Les itinéraires cyclables sécurisés et jalonnés
- Les services associés (entretien, réparation...)
- Les actions de communication et de promotion du vélo

Faisant l'objet d'une large concertation avec les communes et toutes les parties prenantes, le schéma directeur cyclable devrait être soumis au conseil communautaire fin 2019.

BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES : UN TERRITOIRE CONNECTÉ

Un territoire pionnier

Dès 2013, le territoire de la Seine aval a bénéficié du projet de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables porté, à l'origine, par l'Établissement Public d'Aménagement Seine Aval (EPAMSA). ÉlectriCité Seine Aval, un groupement de commande rassemblant les collectivités volontaires, a permis la fourniture et la mise en service de 35 bornes de recharge pour véhicules électriques gratuites et sans limite de temps de stationnement pour les abonnés.

Des liaisons plus fluides grâce aux mobilités douces

Offrir de nouvelles possibilités de franchir la Seine pour les piétons et les cyclistes s'inscrit dans un vaste et ambitieux projet engagé par le Syndicat Mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) et GPS&O. Deux projets majeurs sont lancés :

- Mantes-la-Jolie et Limay (travaux en cours)
- Carrières-sous-Poissy et Poissy (montage financier en cours et poursuite des études de conception)

Ces deux passerelles amélioreront les déplacements du quotidien de plus de 100 000 habitants. Elles représentent aussi un levier de développement et d'attractivité touristique car elles s'accompagnent d'un programme de valorisation des berges du fleuve. Mettre les piétons et les cyclistes au cœur du dispositif, c'est recréer du lien urbain, social, économique à l'emplacement de ponts historiques et en grande partie démolis. Ce choix donne aussi du sens à l'aménagement urbain d'aujourd'hui et permet de fabriquer la ville durable.

La multimodalité pour des déplacements plus « propres »

Les hubs multimodaux sont des pôles d'échanges locaux. Ils concentrent les offres de tous les modes de déplacement : transports collectifs ou à la demande, covoiturage, bornes de recharge pour véhicules électriques, modes doux et même véhicules autonomes.

La communauté urbaine envisage de créer un réseau de 77 hubs dans les années à venir afin de proposer de nouvelles solutions de mobilité pour les territoires périurbains et ruraux. Ils permettront un rabattement vers les gares mais aussi les liaisons internes au territoire, entre les différents hubs. Situés sur les grands axes routiers, ils offriront une alternative à l'automobile individuelle vers d'autres modes de déplacement, permettant ainsi de décongestionner les grands axes routiers et les centres-villes. Certains hubs proposeront également des services aux voyageurs comme des points relais colis, des services de réparation pour vélos, de la restauration...

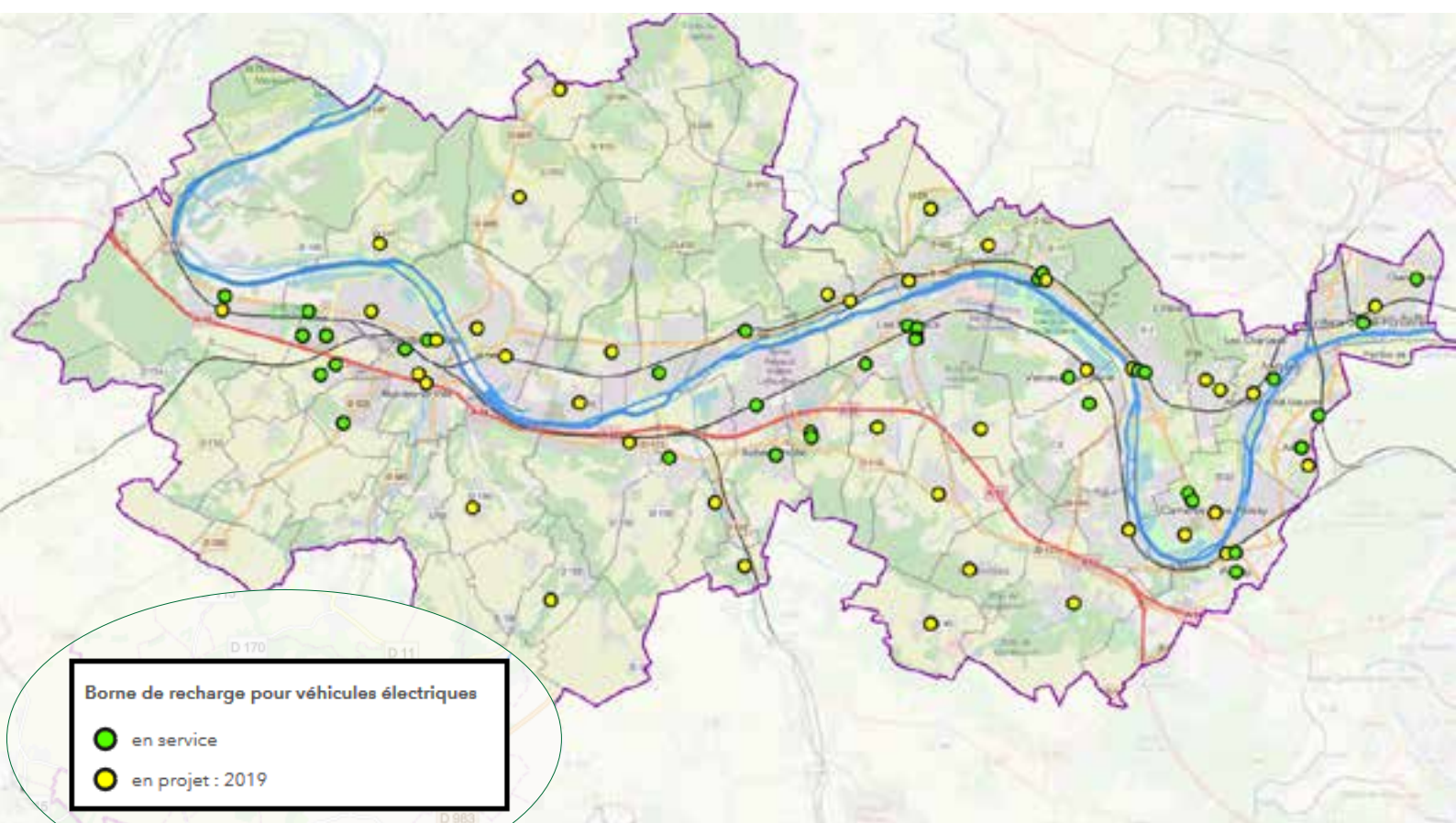


UN RÉSEAU BIENTÔT MULTIPLIÉ PAR DEUX



À compter de 2016, le réseau est passé sous la responsabilité de GPS&O qui s'est associé en 2017 à un nouveau groupement de commande porté par le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY 78), pour une durée de 3 ans. L'objectif, d'ici fin 2019, est d'installer 38 bornes supplémentaires, soit un total de 73.

De nouvelles règles d'usage seront mises en place en 2019, intégrant un stationnement gratuit limité strictement au temps nécessaire à la recharge du véhicule (2 heures maximum) et une recharge payante. À l'issue de son déploiement en fin d'année 2019, le maillage du réseau sera l'un des plus denses de France.



LE VÉLO, UN MODE DE DÉPLACEMENT ÉCONOMIQUE



Un mode de déplacement économique
6 000 € coût annuel d'une voiture en 2011
415 € coût d'un forfait Navigo annuel
(participation employeur déduite)
150 à 200 € coût annuel d'un vélo personnel
GPS&O c'est :
239 km d'aménagements cyclables

II MIEUX AGIR POUR PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

A/ DES SERVICES PUBLICS PLUS PROPRES ET PERFORMANTS

RÉDUCTION ET TRI DES DÉCHETS : UN PLAN D'ACTIONS AMBITIEUX

Alléger de 7% le poids des déchets ménagers d'ici à 2024, c'est l'objectif que s'est fixé la communauté urbaine. Aujourd'hui, chaque habitant en produit 530 kg en moyenne annuellement. Cela signifie une baisse attendue de 37,7 kg/an/habitant. Ces orientations stratégiques du territoire de GPS&O répondent aux objectifs nationaux de réduction des déchets. Elles s'inscrivent dans la volonté de la communauté urbaine de développer les filières de réemploi pour limiter la consommation des ressources et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des problématiques environnementales. Pour atteindre cet objectif ambitieux, GPS&O a élaboré un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Co-construit avec les acteurs du territoire à travers une concertation organisée au cours de l'année 2018 et d'une consultation grand public ouverte au début de l'année 2019, ce plan couvre une période de 6 ans, de 2019 à 2024. Il fera alors l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation au bout des 6 années.



DÉCHETS : 7 AXES FORTS

Le PLPDMA qui doit être adopté en 2019 s'articule autour des 7 objectifs :

Lutter contre le gaspillage alimentaire

**Encourager la gestion de proximité
des biodéchets et réduire
la production de végétaux**

**Augmenter la durée de vie
des produits
destinés à l'abandon**

**Encourager la consommation
responsable**

**Mobiliser les entreprises
dans l'économie
circulaire pour réduire leurs déchets**

**Communiquer sur la prévention
et donner de la visibilité
aux acteurs engagés**

**Être éco-exemplaire en matière de
réduction des déchets**



Organiser une collecte plus cohérente et performante

GPS&O est, depuis sa création, confronté à la disparité des outils de pré-collecte, des marchés et de gestion des déchèteries. Une démarche d'harmonisation est engagée pour l'ensemble de la compétence pour simplifier l'organisation et le suivi des marchés, réduire l'impact environnemental des prestations, améliorer l'approche sociale et réaliser des économies.

En 2018, pour faciliter le geste de tri, la communauté urbaine s'est engagée dans l'harmonisation des outils de pré-collecte (composteurs, bacs de couleur, bornes aériennes et enterrées d'apport volontaire). En matière de collecte, GPS&O a préparé l'élaboration d'un marché unique pour le ramassage des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, GPS&O a exigé l'utilisation d'une énergie propre pour la carburantion des véhicules utilisés. Les prestataires retenus devront disposer d'un pourcentage de véhicules propres neufs GNV, hybrides et/ou électriques (30% de la flotte dans les 3 ans suivant le début du marché et 50% dans les 4 ans). En cas de non-respect, GPS&O appliquera des pénalités.

LES CHIFFRES-CLÉS

151 000 t/an

DE DÉCHETS COLLECTÉS
(HORS DÉCHÈTERIES) DONT :

Ordures ménagères :

111 000 t

Emballages recyclables :

14 000 t

Verre :

8 000 t

Déchets végétaux :

11 000 t

Encombrants :

9 000 t

Objectif du PLPDMA :

Réduire de **7%**
le poids des
déchets ménagers d'ici à 2024
(baisse de 37,7 kg/an/habitant)



Plus d'exigence dans la gestion du cycle de l'eau

Dans le cadre de ses compétences eau et assainissement, la communauté urbaine est extrêmement vigilante sur la protection de la ressource et son impact sur l'environnement. GPS&O est exigeante vis-à-vis des opérateurs en matière du respect des normes réglementaires et des performances environnementales, que ce soit dans le cadre du contrôle de l'exploitation des services ou lors de la passation et la négociation de nouvelles délégations de service public.

Eau potable : coup d'envoi de la décarbonation

Diminuer le niveau de calcaire contenu dans l'eau potable, c'est l'objectif de la décarbonation. Une eau adoucie permet d'offrir une ressource de meilleure qualité aux habitants. Cela se traduit aussi par une baisse des dépenses des foyers liées à la maintenance ou au remplacement des équipements, à l'achat de produits ménagers d'entretien et à une diminution de la consommation d'énergie moindre. Depuis 2018, l'unité de décarbonation de l'usine Suez de Flins/Aubergenville est opérationnelle. Elle alimente en eau potable 500 000 habitants dont 130 000 de la communauté urbaine. Les unités de production de Buchelay et de Follainville-Dennemont seront également équipées en 2021. 90 000 habitants en bénéficieront. GPS&O a lancé des études pour installer ce même traitement au sein de l'usine communautaire de production d'eau potable à Vernouillet qui dessert cette commune ainsi que Verneuil-sur-Seine et Chapet.



Assainissement : un projet phare aux Mureaux

La refonte de la station d'épuration communautaire aux Mureaux lancée en 2016 est un projet exemplaire en termes de transition écologique. Sa modernisation va permettre d'augmenter la capacité de traitement, de limiter les nuisances visuelles, olfactives et sonores mais surtout de mettre en place un traitement des boues par digestion pour produire du biogaz.

Cette unité de méthanisation produira une énergie renouvelable locale qui sera injectée dans le réseau de gaz. Le contrat de raccordement de la station d'épuration au réseau public a été adopté en 2018 par le conseil communautaire. La mise en service des installations est programmée fin 2019 / début 2020.

Des herbes pas si folles que ça !

En dépit de leur nom, les mauvaises herbes ont de bons côtés. Accepter cette végétation spontanée en milieu urbain, c'est œuvrer pour la préservation de la biodiversité, garantir un environnement sain.

GPS&O qui s'implique dans une gestion écologique et raisonnée, invite donc la nature en ville en pratiquant un désherbage « intelligent » et n'a plus recours à l'utilisation des herbicides conformément à la réglementation du 1er janvier 2017. Dans ce même esprit, certains espaces urbains bénéficient d'une coupe dite écologique consistant à faucher l'herbe à une hauteur plus élevée que par les pratiques passées pour un respect de la microfaune et préservation de la flore.





EAU

19 500 000 m³

d'eau potable facturés aux abonnés (hors communes du syndicat de Feucherolles)

1 800 km

de réseau d'eau potable (hors communes du syndicat de Feucherolles)

45

forages et captages

69

réservoirs et châteaux d'eau

ASSAINISSEMENT

18 000 000 m³

assujettis à la redevance assainissement

17 000 000 m³

épurés dans les stations
d'épuration communautaires

1 843 km

de réseaux d'assainissement

152 postes

de refoulement

19

stations d'épuration

92 km

de réseaux curés

B/ COMMENT FAIRE BAISSER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ?

VERS UN RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PLUS ÉCONOMIQUE ET EFFICIENT

La communauté urbaine gère près de 50 000 points lumineux sur l'ensemble de son territoire. L'éclairage public et la signalisation tricolore lumineuse sont des vecteurs importants d'économie d'énergie.

Ce parc reste majoritairement équipé de lampes Sodium et Ballons fluorescents, matériels énergivores mais la part des LED, qui est encore faible, s'accroît d'année en année. En termes de coût de fonctionnement, une LED revient à environ 21 € TTC par an, soit 3 fois moins qu'une lampe Sodium et permet de réduire les coûts de gestion de 5 à 10%.

Les travaux réalisés en 2018 et à réaliser en 2019 (2,8 M€) concernent près de 2 000 points lumineux, 55 armoires de commandes et 43 carrefours. Les ballons fluorescents sont systématiquement remplacés par des LED, ce qui améliore l'efficacité lumineuse et réduit les consommations d'énergie associées.

L'année 2018 a été une année de transition pour GPS&O qui entend passer des marchés traditionnels à un marché global de performances avec les économies d'énergie comme principal critère de choix d'ici 2020. Cette modernisation du patrimoine de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse sera bénéfique pour les finances de la communauté urbaine et limitera l'impact environnemental.

La chaleur urbaine biomasse gagne du terrain

GPS&O gère deux réseaux de chaleur, à Mantes-la-Jolie et aux Mureaux. Ils sont alimentés par des chaufferies biomasses qui permettent aux usagers de bénéficier d'une chaleur produite à plus de 50% par des énergies renouvelables. Ces deux réseaux urbains ont obtenu le label éco-réseau de chaleur décerné à l'occasion de la Semaine de la chaleur renouvelable. Cette distinction récompense leur capacité à :

- Véhiculer de la chaleur issue pour plus de 50% d'énergies renouvelables et/ou de récupération (EnR&R)
- Afficher sa compétitivité en coût global par rapport à la solution dite de référence du territoire
- Rendre compte de son service auprès des abonnés et des usagers du service public à travers un lieu de concertation

Un élargissement du périmètre à l'étude

Aux Mureaux le réseau datant de 2011 pourrait, dans un premier temps, s'étendre sur le plateau de Bècheville puis dans un deuxième temps, à l'ensemble de la commune et à sa



périphérie. À Mantes-la-Jolie, le délégataire envisage de raccorder de nouveaux abonnés (centre médico-social, clinique, centre technique, futur collège du Val Fourré, ateliers de maintenance SNCF de la ligne Éole...). Des travaux devraient être lancés en 2019.

Bientôt un parc solaire à Triel-sur-Seine

Dans le cadre de la transition énergétique, GPS&O souhaite développer les énergies renouvelables sur son territoire, en convertissant notamment d'anciens sites industriels en fermes solaires. Un projet de centrale photovoltaïque devrait voir le jour à l'horizon 2021. Son implantation est prévue sur un terrain de 70 ha, au sud de Triel-sur-Seine, qui a été utilisé comme centre d'enfouissement technique jusque dans les années 1990.

GPS&O joue un rôle de facilitateur dans ce projet en participant à la sélection de l'opérateur apte à mener ce projet à bien, en lien avec les services de l'Etat et de la commune trielloise. La partie technique a été confié à l'opérateur spécialisé Urbasolar.



C/ UNE MEILLEURE PROTECTION FACE AUX ALÉAS NATURELS ET AUX NUISANCES

Mieux prévenir les risques d'inondation

Plusieurs incidents ont porté préjudice à certaines communes et leurs habitants ces dernières années. Ils ont mis en exergue l'exposition de certaines parties du territoire aux risques liés aux crues et la nécessité de mieux les prévenir. Depuis le 1er janvier 2018, la communauté urbaine est

compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Afin de rendre plus efficiente et surtout plus opérationnelle son intervention, notamment dans les zones naturelles, forestières ou agricoles, elle a souhaité exercer la compétence supplémentaire liée à l'activité « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols » en lien avec le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) sur la plus importante partie de son territoire ainsi qu'avec les autres syndicats de rivière.

Une démarche collaborative avec les syndicats et les communes

L'année 2018 a été principalement marquée par des actions visant à rationaliser le périmètre institutionnel de l'exercice de la compétence GEMAPI – Ruissellement et de suivre les actions engagées en la matière.

Un travail a été mené en commun avec les syndicats de rivière pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs réalisations. Des rencontres et des visites de terrain ont aussi permis d'amorcer des opérations d'aménagement. La démarche a été complétée par des réunions avec les communes impactées par les phénomènes de débordement et de ruissellement au cours de l'année.

Des moyens pour intervenir

Une convention de délégation transitoire a été conclue entre GPS&O et le SMSO, permettant à la communauté urbaine de disposer d'une expertise technique pour toutes les communes non couvertes par l'un des syndicats de rivière existants. Elle porte sur des études et des travaux touchant à :





- La prévention et la protection contre les inondations par débordement des cours d'eau et par ruissellement
- L'entretien des cours d'eau pour maintenir leur profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à leur bon état écologique
- La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des zones boisées riveraines

Un effort à intensifier

L'année 2019 sera marquée par une simplification des structures syndicales.

En parallèle, les actions engagées se poursuivront, dont l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'entretien des cours d'eau, des ouvrages et des opérations de lutte contre le ruissellement. Des marchés de maîtrise d'œuvre face aux risques climatiques et d'inondation seront lancés tout comme des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques. Pour pouvoir élaborer un programme pluriannuel des investissements, une étude sur la caractérisation hydromorphologique et hydraulique du territoire va être lancée.

PROTÉGER NOS SOLS DANS LA DURÉE : L'EXEMPLE DE LA BOUCLE DE CHANTELOUP

Grand Paris Seine & Oise s'engage, aux côtés de partenaires institutionnels, dans une démarche de redynamisation de la boucle de Chanteloup constituée en son centre d'anciennes terres maraîchères en friche appelées « Cœur Vert ». Cet

espace s'étend sur près de 300 hectares sur les communes de Carrières-sous-Poissy, Triel-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes et Andrézy.

Ces terres ont été délaissées en raison de la pollution des sols par l'épandage des eaux usées de la ville de Paris. Dans les années 2000, les cultures maraîchères ont été interdites par arrêté préfectoral.

La situation s'est encore dégradée avec l'apparition d'une véritable « mer des déchets », constituée de dépôts sauvages préjudiciables pour l'environnement et les riverains concernés.

GPS&O mobilise les énergies

Une démarche partenariale a donc été entreprise pour requalifier les friches actuelles, rendre son attractivité à la boucle et redonner une vocation agricole innovante à ces terres polluées.

Les objectifs sont, à terme, de :

- Maîtriser la pollution et améliorer la qualité des sols`
- Stopper les dépôts sauvages et occupations illicites
- Redonner une activité agricole à la plaine compatible avec la pollution des sols (biomasse, agriculture hors sol...)
- Alimenter des filières éco-construction et biocomposite locales
- Offrir un lieu de promenade aux habitants



- Revaloriser l'image de la plaine, structurer le paysage et améliorer l'articulation entre les différents projets de la boucle de Seine
- Maintenir des continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité et les berges de Seine

En 2018, GPS&O a réalisé un diagnostic des dépôts sauvages sur le site, précisant les modalités de nettoyage et de sécurisation des accès et procédant à une première estimation des coûts de nettoyage/sécurisation. Soutenue et voulue par l'État, la démarche de requalification des lieux et leur destination future implique d'associer les différentes parties prenantes (propriétaires fonciers, agriculteurs, communes, département, EPAMSA, EPFIF, SIAAP...) au regard des responsabilités et des domaines de compétence de chacun des acteurs.

D/ DES SERVICES INTERNES ÉCO-RESPONSABLES

Des outils informatiques optimisés

La communauté urbaine a fait le choix de ne pas disposer de serveurs propres mais d'externaliser vers un cloud hébergé en France. Elle ne produit ainsi directement aucune énergie informatique. La volonté de doter chaque agent d'un ordinateur portable répond aussi à un souci de développement durable. Cet équipement consomme trois fois moins qu'une unité centrale.

Enfin, pour limiter les déplacements des agents pour des réunions internes ou externes, toutes les salles de réunion ont été équipées pour des vidéo-conférences.

Une sensibilisation aux gestes éco-responsables

GPS&O a renoncé aux imprimantes locales individuelles en faveur de photocopieurs et scanners mutualisés. Une campagne de communication « Adoptez l'éco-attitude » a été lancée pour inciter les agents à diminuer les volumes de documents imprimés et réduire les consommations d'énergie associées.

LE CHIFFRE

.....

4% : c'est, en 2018, le pourcentage de réduction du volume annuel des impressions dans les services de GPS&O

Une deuxième vie pour les matériels informatiques

En 2018, la communauté urbaine a signé avec l'association Les Restos du Cœur une convention permettant la réutilisation des matériels informatiques. GPS&O a ainsi donné 325 unités centrales, 10 portables, 313 écrans, 10 scanners et 72 imprimantes. Ces matériels ont alimenté les chantiers d'insertion par l'informatique organisés par l'association. Pour les consommables, notamment les cartouches d'impression usagées et les matériels défectueux qui ne peuvent pas être réutilisés, la communauté urbaine a signé une Convention avec le consortium Conibi pour leur recyclage.



Vers une dématérialisation totale

Comme le prévoit la réglementation relative à la commande publique, la communauté urbaine se conforme aux obligations relatives à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Depuis le 1er avril 2018, tous les marchés publics d'un montant supérieur à 25 000 €HT sont désormais entièrement numérisés.

En 2018, la Communauté urbaine a aussi accentué ses efforts en matière de dématérialisation du traitement du courrier et des actes administratifs qui devrait se généraliser fin 2019.



Le télétravail bénéfique pour les agents et l'environnement

Le télétravail permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre grâce à la baisse des déplacements domicile/travail. C'est aussi un enjeu en matière de ressources humaines puisqu'il améliore la qualité de vie et de santé au travail, limite la fatigue et le stress liés aux déplacements, facilite le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap, de grossesse difficile ou de pathologies lourdes. Ce dispositif qui permet de mieux articuler vie privée et vie professionnelle est généralisé depuis le 27 septembre 2018 après une phase expérimentale.

LES CHIFFRES-CLÉS

Le bilan d'une première expérimentation dans les services communautaires sur une période expérimentale début 2018 se révèle positif :

64

salariés concernés

1 180

trajets évités

3 258 heures

de temps de trajet épargnés
et 68 565 km non parcourus

12 959 kg
de CO₂ économisés

III DES LEVIERS POUR AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE

A/ OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT : UN EFFORT MAINTENU

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un dispositif conçu pour aider financièrement les propriétaires privés à rénover leurs logements de plus de 15 ans. L'OPAH Copropriétés Dégradées du Val Fourré est un dispositif ayant pour objectif de poursuivre la requalification du parc privé du quartier amorcée depuis 2003.

L'objectif est de :

- Mener les travaux adaptés à la situation de chaque copropriété, en premier lieu des travaux jugés urgents et l'amélioration thermique
- Accompagner les instances de gestion pour permettre la réalisation de ces travaux
- Assurer l'accompagnement social des copropriétaires tout au long du dispositif

Une amélioration de l'état des logements et du confort des ménages a été constatée. La part du revenu des ménages consacrée au chauffage baisse.

B/ MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, UNE AIDE AU QUOTIDIEN

Afin de lutter contre la précarité énergétique des ménages, un dispositif national initié et coordonné par Réseau pour la transition énergétique accompagne les collectivités volontaires dans le développement d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME). Son but est d'intervenir auprès des ménages en difficulté dans leur gestion de l'énergie par l'organisation d'un réseau, des visites à domicile et de l'orientation vers des solutions durables.

La communauté urbaine a étendu ce dispositif à l'ensemble de son territoire en 2018 en proposant un accompagnement personnalisé et gratuit. 500 ménages ont été accompagnés par ce service porté par GPS&O et ont bénéficié de diagnostics sociotechniques et de propositions adaptées pour mieux gérer leur consommation en énergie et en eau. Des chantiers solidaires pour accompagner les ménages qui n'ont pas les moyens ont aussi été lancés en 2018. Ils sont financés par la fondation Abbé Pierre et la recherche de bénévoles se fait par Energie Solidaire.

8 copropriétés soit **546 logements** concernés au Val Fourré à Mantes-la-Jolie

440 000 €
subvention allouée
pour **92 Logements**

2 copropriétés engagées
dans un contrat
de performance
énergétique (**50% d'économie**)

EN 2018

.....

220

*foyers réhabilités
énergétiquement*

33%

*de gain énergétique
théorique moyen*

C/ HABITER MIEUX, UN DISPOSITIF CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Ce dispositif national de lutte contre la précarité énergétique permet aux propriétaires de bénéficier de subventions et d'un accompagnement personnalisé pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

La communauté urbaine a signé un protocole avec l'État en 2017 pour soutenir le dispositif et être le relais local à l'échelle des 73 communes. Il englobe :

- La mobilisation des partenaires et acteurs locaux
- Aide au repérage des ménages éligibles
- Information et orientation des particuliers
- Aides complémentaires aux autres subventions.

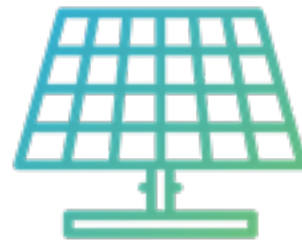
D/ INSERTION : DES CLAUSES DANS LES MARCHÉS PUBLICS COMMUNAUTAIRES

La loi incite à prendre en compte la notion de développement durable dans la définition des besoins d'un marché public. Elle peut prendre la forme d'une clause sociale permettant de conditionner l'exécution ou l'attribution d'un marché en fonction des critères liés à l'emploi ou à la lutte contre les exclusions. En clair, permettre à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

Les clauses sociales sont ainsi à l'origine d'une dynamique vertueuse : les marchés publics génèrent une activité économique qui crée des emplois qui bénéficient à des personnes en difficulté. C'est dans cette dynamique que la communauté urbaine GPS&O a souhaité s'engager depuis 2017.

500
ménages accompagnés
en 2018 par le SLIME

4 à 6
chantiers solidaires par an
pour réaliser des travaux avec
des bénévoles



EN 2018

.....

31 marchés réservés ou avec
une clause d'insertion
23 marchés liés à
des services
8 marchés liés à des travaux



Activit'Y, un soutien pour les plus fragiles

Créée par le département des Yvelines, cette agence a pour principal objectif de remettre sur le marché du travail les bénéficiaires du RSA, les chômeurs de longue durée et les jeunes. Activit'Y mobilise l'ensemble des intervenants de l'emploi, de la formation, de la solidarité et de l'insertion par l'activité économique ainsi que le tissu économique yvelinois. Cette politique partenariale de lutte contre l'exclusion porte ses fruits puisqu'on note un recul de 10% du nombre d'allocataires du RSA dans les Yvelines.

GPS&O a conventionné en 2017 avec Activit'Y confirmant ainsi son engagement dans la politique d'insertion. Cette démarche s'inscrit dans un contexte marqué par une crise économique et sociale durable, une très forte augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA et une montée des exclusions économiques, notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

IV ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

A/ LA PETITE ARCHE À ACHÈRES, UN QUARTIER D'UN NOUVEAU GENRE

Le projet achérois a été retenu dans le cadre du dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques » porté par la Région Île-de-France. Favoriser la mixité et l'activité, c'est l'objectif du projet de la ZAC de la Petite Arche à Achères. Il offrira la possibilité d'habiter et de travailler dans un environnement de qualité, à la fois innovant et durable, attractif et bien desservi.

Son aménagement fait le pari d'une mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle, dans un quartier à densifier à proximité d'une gare. Il associe donc la création de logements à des emplois et des services de proximité (parc d'activités, bureaux, commerces, équipements...).

Cette nouvelle polarité urbaine fait aussi le pari de concilier habitat et nature. Elle se veut exemplaire en matière de transition écologique et énergétique (réemploi des terres polluées, préservation de la biodiversité, stratégie énergétique, gestion des eaux pluviales et du risque d'inondation, gestion des déchets...) ainsi qu'en matière de mobilités (promotion des modes actifs, pôle gare en plein essor).

B/ ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

On apprend en s'amusant au Parc du Peuple de l'herbe

Espace naturel de 113 hectares, aux qualités environnementales exceptionnelles, situé en bord de Seine à Carrières-sous-Poissy, cet espace paysager et récréatif s'inscrit au cœur des relations entre la ville et la nature. C'est le plus grand parc départemental des Yvelines.

Classé en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), il permet de valoriser les atouts écologiques du site mais aussi de restaurer les habitats naturels, la faune, la flore et les espaces comme les berges de Seine.

Le Parc du Peuple de l'herbe est un parc contemporain, associant qualité écologique et qualité de vie. Au-delà des enjeux essentiels liés à la préservation de la biodiversité, les milieux humides du PPH jouent un rôle important dans le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau, dans la prévention des inondations ou encore l'adaptation aux effets du changement climatique. Le Grand prix Milieux humides et urbanisme lui a été décerné en 2017 par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il récompense l'exemplarité de l'aménagement réalisé par le Conseil départemental et GPS&O avec le soutien de l'Union européenne.

38 000

personnes en recherche active d'emploi

15 000

*chômeurs depuis plus d'1 an dont 7 000
depuis plus de 2 ans*



Le Parc aux Étoiles, haut lieu de la culture scientifique

Ce site emblématique, situé sur les hauteurs de Triel-sur-Seine et géré par la communauté urbaine GPS&O, abrite un observatoire et un espace muséographique dédié à l'astronomie, l'astrophysique et l'exploration spatiale.

Classé Centre de culture scientifique et technique industriel depuis 2008, le Parc aux Étoiles est doté d'un conseil scientifique depuis 2014 qui compte dans ses rangs Roger Ferlet, astrophysicien à l'IAP ou Gilles Dawidowicz, géographe et ex-président de l'observatoire.

En 2015, un espace de biodiversité a été créé afin de diversifier l'offre et de rapprocher le citoyen de son environnement. Le « jardin de la biodiversité » est dédié à la découverte des espèces vivantes du parc : mammifères, insectes, batraciens, oiseaux, flore... ●





GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

COMMUNAUTÉ URBAINE

Grand Paris Seine & Oise
Immeuble Autoneum
Rue des Chevries
78410 Aubergenville

WWW.GPSEO.FR